



La fonction publique franchit un cap historique dans l'inclusion des personnes en situation de handicap

En 2025, la fonction publique atteint un taux d'emploi direct de 6,36 % de personnes en situation de handicap, dépassant pour la première fois le taux de référence légal de 6 %.

Le taux d'emploi des bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (BOETH) dans la fonction publique est en constante progression depuis 2006. Il est passé de 3,55 % en 2006 à 5,93 % en 2024, avant de dépasser en 2025 la cible de 6 %.

Cette progression continue témoigne d'une mobilisation durable des employeurs publics et des acteurs de l'insertion professionnelle accompagnés depuis 20 ans par le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP).

Les chiffres clés

Si la progression régulière du taux d'emploi direct concerne toute la fonction publique, deux des trois versants dépassent désormais le seuil de 6 % :

- 7,68 % dans la fonction publique territoriale ;
- 6,26 % dans la fonction publique hospitalière ;
- 5,28 % dans la fonction publique de l'État.

Plusieurs dynamiques concourent à cette amélioration significative :

- l'engagement renforcé des employeurs publics sous l'impulsion de la DGAFP, en lien avec les actions d'accompagnement et de financement du FIPHFP ;
- l'aménagement des procédures de recrutement et la création de voies de recrutements adaptées aux personnes en situation de handicap ;
- une hausse des recrutements ;
- une hausse des maintiens en emploi de personnes en situation de handicap dans les trois versants de la fonction publique, dans le contexte d'un vieillissement des effectifs de la fonction publique ;
- un meilleur recensement des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOETH).

« Les employeurs publics se doivent d'être exemplaires en matière d'inclusion des personnes en situation de handicap. En franchissant le seuil des 6 % d'emploi direct, la fonction publique tient ses engagements grâce à la mobilisation des employeurs et acteurs de l'insertion. Ce résultat marque une étape importante, mais il nous oblige aussi : nous devons désormais consolider cette dynamique pour progresser dans chacun des versants de la fonction publique et garantir à chacun des parcours professionnels pleinement inclusifs. »
David Amiel, ministre de l'action et des comptes publics.

Des référents handicap dans toutes les administrations

L'atteinte du taux d'emploi s'inscrit également dans le contexte du déploiement d'un réseau de référents handicap au sein de la fonction publique. Ces référents ont pour rôle d'assurer un accompagnement personnalisé des agents en situation de handicap tout au long de leur carrière. Le réseau interministériel des référents handicap est animé par la DGAFP.

Un dispositif de formation interministériel a été mis en place par la DGAFP afin de professionnaliser les référents handicap dans l'exercice de leurs missions.

Objectif 2030

Le franchissement du seuil de 6 % constitue une avancée majeure, mais ne marque pas la fin des efforts engagés. L'ambition fixée à horizon 2030 est claire : atteindre un taux d'au moins 6 % dans chacun des versants de la fonction publique et dans toutes les catégories d'emploi.

Une concertation va s'engager dans le cadre de l'agenda social. Début mai, un groupe de travail dédié au handicap réunira les organisations syndicales et les employeurs publics.

La lettre « Flash RH » est éditée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique.

Conception et réalisation : Aphania. Routage : logiciel Sympa.

Directeur de la publication : Boris MELMOUX-EUDE

Rédactrice en chef : Leïla SIVIGNON